

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CGCT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2025

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de Communes. Elle sera, comme le budget primitif 2025, disponible sur le site internet de la communauté de communes.

Sommaire

INTRODUCTION	2
PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS	4
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	5
BUDGET 2025 – EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES	5
BUDGET 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
BUDGET 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT	12
BUDGET 2025 – ENCOURS DE LA DETTE	14
BUDGETS ANNEXES	15
BUDGET 2025 – ORDURES MENAGERES	15
BUDGET 2025 – TRANSPORTS URBAINS	15
BUDGET 2025 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB	16
BUDGET 2025 – REGIE EAU O2VCMB	16
BUDGET 2025 – VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC CONNECTEE	17
BUDGET 2025 – ZAE LA VIGIE- ARTISANS	17

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2025, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix dispose de 7 budgets :

Budget Principal, Budget Ordures Ménagères, Budget Transports Urbains, Budget Régie Assainissement (RAVCMB), Budget Régie Eau (O2VCMB) Budget Vallée de Chamonix Mont Blanc Connectée et le Budget ZAE.

Les budgets 2025 sont votés le 13 mars 2025 en Conseil Communautaire. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la Communauté de Communes en mairie de Chamonix aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets sont réalisés sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 20 février 2025.

Ils ont été établis en fonction des principes suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fiscalité directe :

Le produit fiscal attendu pour 2025 est estimé à 14,38 millions d'euros, soit une augmentation de 240 K€ par rapport au BP 2024 liés à la revalorisation des bases fiscales.

La mise en place du versement mobilité depuis le 1^{er} juillet 2024 pour le financement du Budget Annexe Transport (recette attendue de 850 000 €).

Dotations : une baisse de la DGF par rapport au montant notifié en 2024.

Les impôts indirects :

Les prévisions 2025 sont prudentes sur la recette du produit de la taxe de séjour : 5 millions d'€.

Les produits des services : les recettes issues des produits des services seront stables en 2024 et en prévisions 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Charges de personnel : l'augmentation entre le BP 2024 et le BP 2025 est estimée à ce stade à **+545 K€ sans création de poste.**

Charges à caractère général : l'objectif pour 2025 est que les charges à caractère général n'augmentent pas par rapport au BP 2024. Des recherches d'optimisation seront réalisées par les services dans le cadre de la préparation du budget prévisionnel 2025.

=> Une stabilisation des charges à caractère général : 8,133 millions d'€.

Subventions et participations : maintien de l'enveloppe

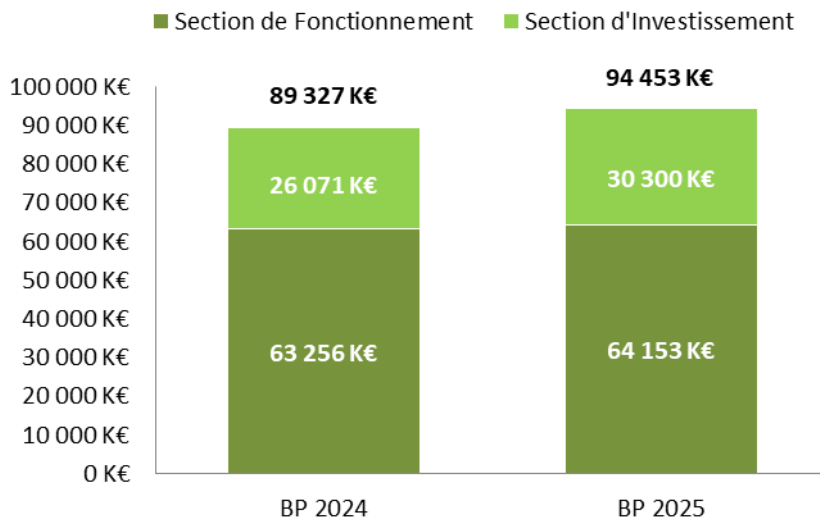
=> Subventions aux associations : 5,9 millions d'€ (pas de Kandahar en 2025).

INVESTISSEMENT :

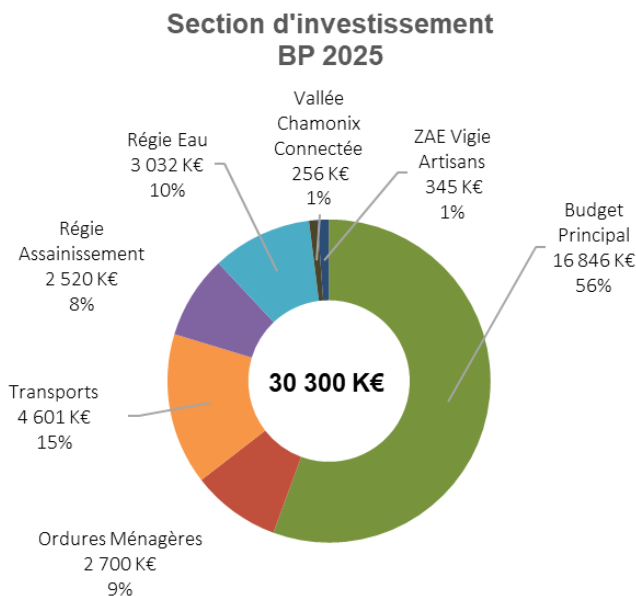
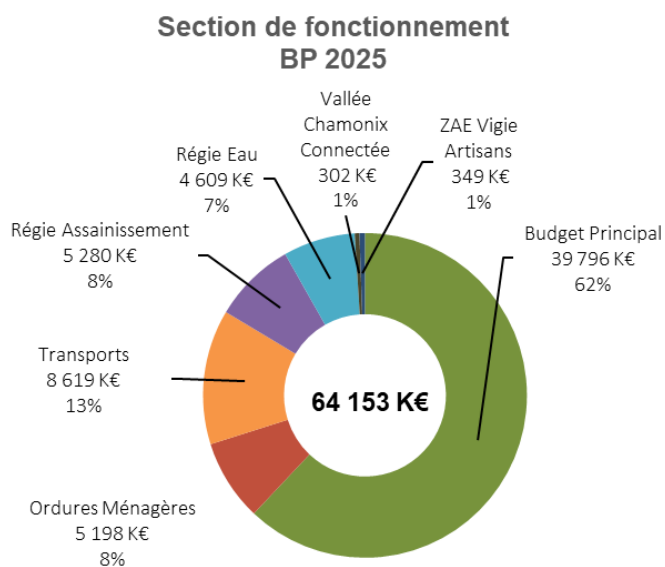
- Augmenter le taux de réalisation des projets d'investissement en rationalisant les prévisions 2025.
- Appliquer le Programme Pluriannuel d'Investissement.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS PRIMITIFS

Presentation consolidée du Budget Principal et des Budgets Annexes :



Ventilation des sections par budgets :



BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET 2025- GRANDES MASSES BUDGETAIRES

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT 39 796 000 €	CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP 011) 8 260 870 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT FISCALITE (CHAP 73+731) : 28 626 620 € Dont impôts directs locaux : 14 380 K€ Dont taxe de séjour : 5 200 K€ Dont Attribution de compensation : 2 940 K€ PRODUITS DES SERVICES (CHAP 70 + 75) : 5 531 355 € DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (CHAP 74) : 5 358 025 € Dont DGF : 1 700 K€ Dont compensations fiscales : 2 400 K€ ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAP 013) : 200 000 € PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHAP 77) : 10 000 € AUTRES : 70 000 €
	DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP 012) 12 126 000 €	
	CHARGES DE GESTION (CHAP 65) 11 053 580 € Dont Subventions aux associations : 5 941 K€ Dont subventions aux budgets annexes 3 750 K€	
	ATTENUATIONS DE PRODUITS (CHAP 014) 3 237 000 € Dont FPIC : 2 200 K€ Dont contribution au redressement des finances publiques : 840 K€	
	CHARGES FINANCIERES (CHAP 66) 873 500 €	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAP 67) 20 050 €	
	PROVISIONS (CHAP 68) 625 000 €	
	VERSEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 3 600 000 € Dont amortissements : 2 000 K€ Dont autofinancement : 1 600 K€	
	INVESTISSEMENT 16 846 000 €	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (CHAP 16) 2 225 201 €	SUBVENTIONS (CHAP 13) 2 345 516 €	
FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 11 650 478 €	PRODUITS DES CESSIONS (CHAP 024) 0 €	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEE 2 008 321 €	EMPRUNT Emprunt souhaité : 4 216 € Emprunt d'équilibre à ajuster en fonction de la reprise des résultats 4 000 €	
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 580 000 €	FCTVA 1 880 €	
AUTRES 382 000 €	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 580 000 €	
	AUTRES 224 080 €	

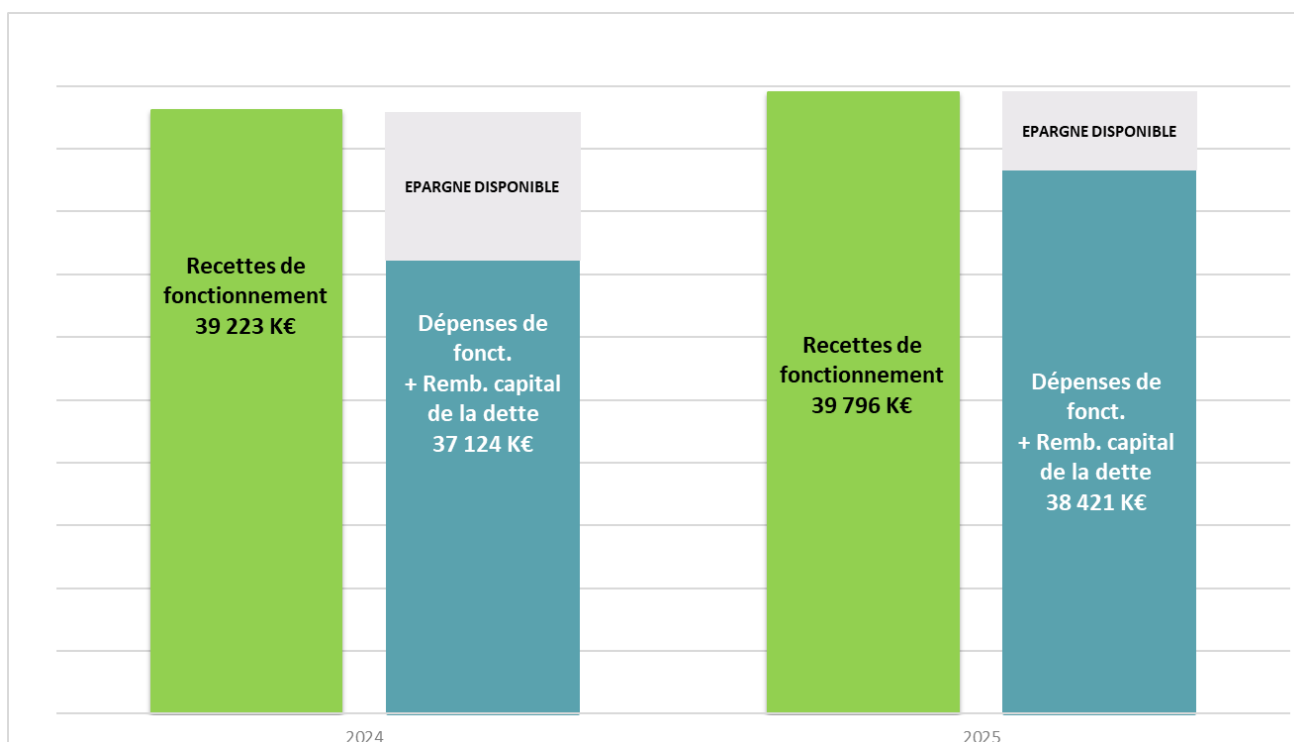
BUDGET 2025 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

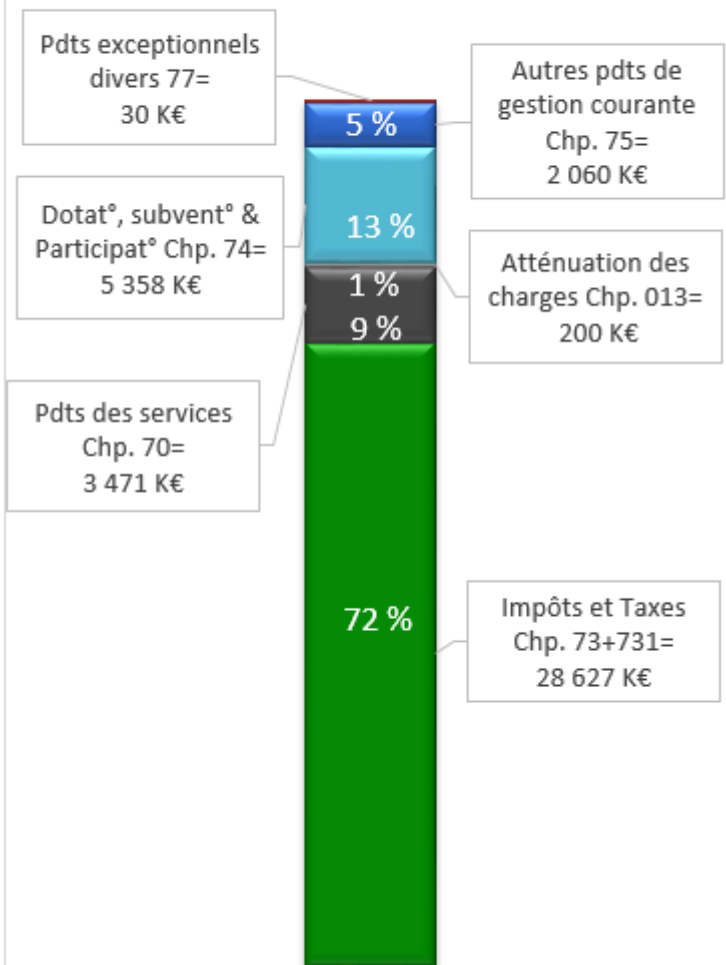
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

RÉSUMÉ

<i>Exercice</i>	<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>Dépenses de fonct. + Remb. capital de la dette</i>	<i>Autofinancement net</i>
2024	39 223 K€	37 124 K€	2 099 K€
2025	39 796 K€	38 421 K€	1 375 K€

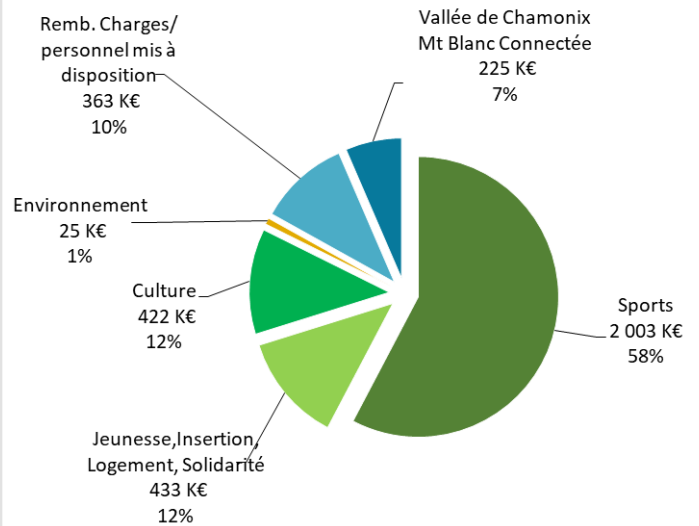


Recettes réelles de Fonctionnement BP 2025



Chapitre 70 Produits des services : Ce chapitre recense les produits des services (billetterie, boutique, utilisation des installations, les prestations), ainsi que les remboursements de charges et de personnel par les budgets annexes.

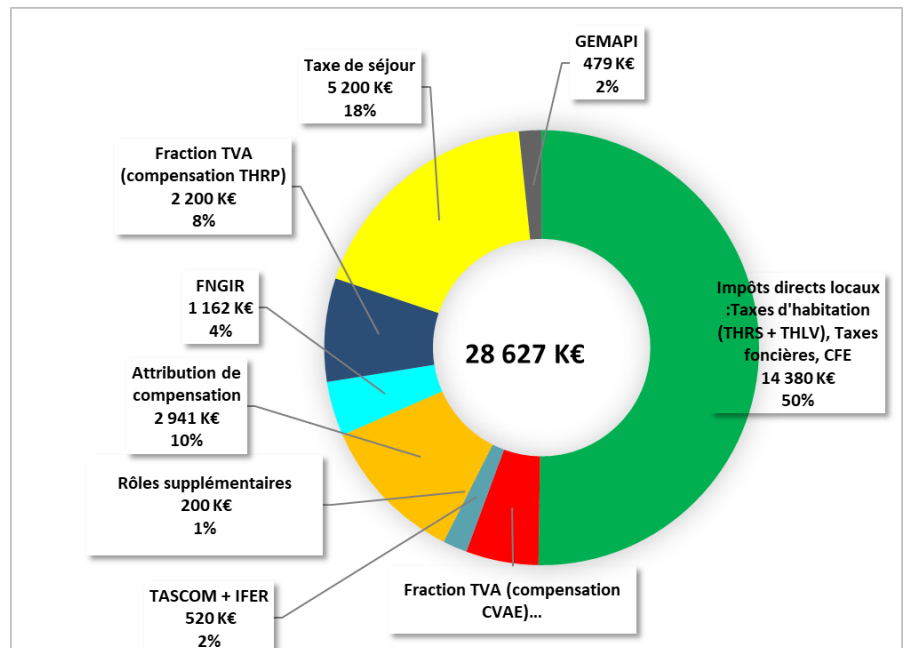
Ventilation des produits des services



Chapitre 73 & 731 Impôts et taxes : Ce chapitre est composé du produit de la fiscalité directe et des impôts indirects.

- **Le produit de la fiscalité directe** (Taxes d'Habitations RS + LV, Taxes Foncières, Contribution Foncière des Entreprises, Rôles supplémentaires) constitue la principale ressource courante directement maîtrisable par la Communauté de Communes grâce aux taux d'imposition votés par le Conseil Communautaire.

Depuis 2021, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la perte de ressources pour les collectivités est compensée par une fraction de TVA versée par l'Etat.



L'évolution des recettes fiscales dépend donc de deux effets simultanés :

- L'évolution des bases générée par la croissance des valeurs locatives liée à la construction de nouveaux logements et l'arrivée de nouveaux contribuables d'une part et la revalorisation par l'Etat fixées à hauteur de 1,7% pour 2025 d'autre part.
- L'évolution du taux : la Communauté de Communes a décidé de maintenir en 2025, les taux votés en 2024.

- **La taxe de séjour** est estimée à 5,2 millions d'€ (5,7 M€ estimés en 2024) pour tenir compte de la fréquentation touristique et de la mise en place à compter du 1^{er} mai 2025 de la déclaration de changement d'usage.

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations :

Ce chapitre est constitué des recettes provenant des dotations de l'Etat d'une part et des participations (subvention de fonctionnement) des partenaires de la collectivité d'autre part (Fonds Européens, Etat, Région, Département, autres organismes...).

Concernant les dotations de l'Etat, la prévision est portée à hauteur de 2 276 K€ en 2025. Par ailleurs, les allocations compensatrices sont estimées à 2 550 K€ en 2025.

Les subventions de fonctionnement sont estimées à 527 K€ contre 751 K€ en 2024. Elles sont dimensionnées proportionnellement aux projets inscrits en dépenses.

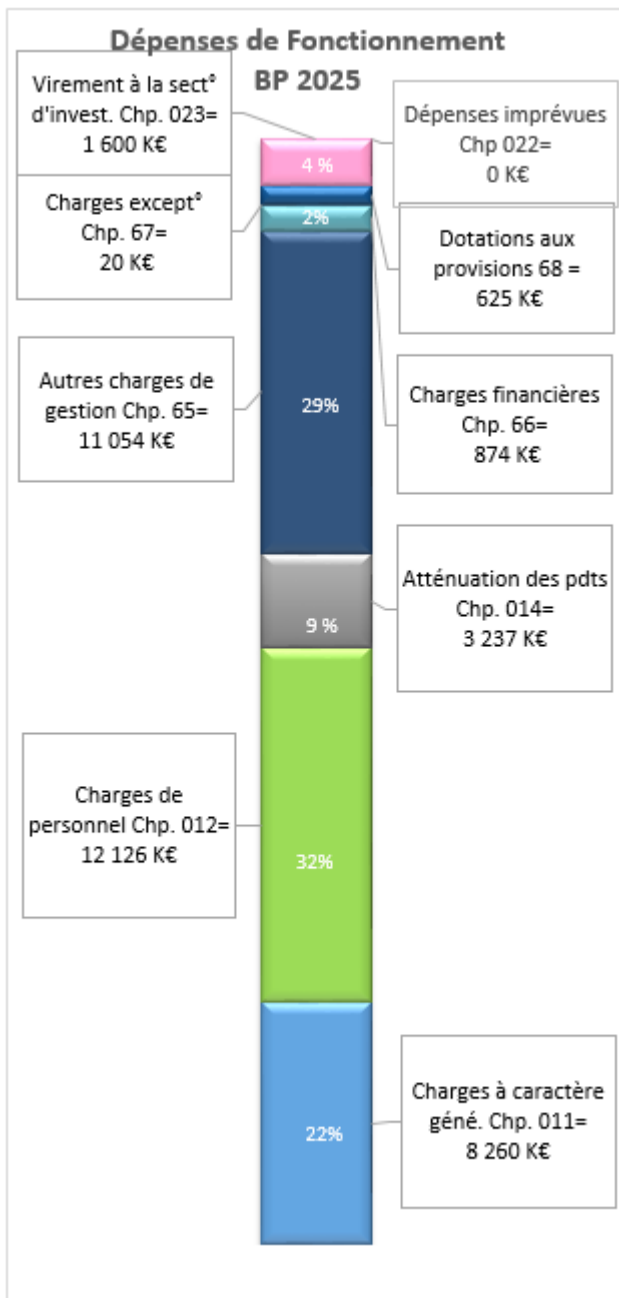
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre enregistre principalement des revenus des immeubles (loyers au centre sportif, maisons médicales, EHPAD).

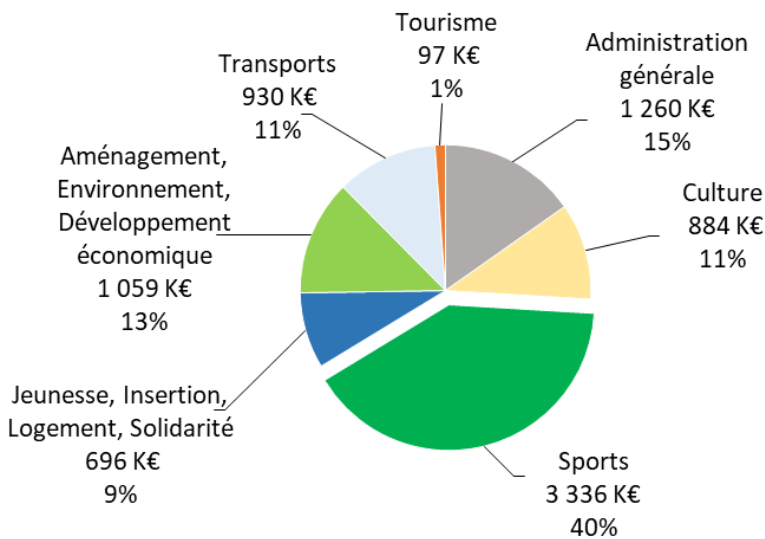
Il comprend également le versement d'indemnités liés au litige de la piscine du Centre Sportif (1,6 millions d'€).

Chapitre 77 Produits exceptionnels :

Pour 2025, ces recettes correspondent à des mandats annulés sur exercice antérieur.



Chapitre 011 Dépenses à caractère général :



Les crédits alloués au fonctionnement des services ont été limités au niveau de 2024 pour les services n'ayant pas eu de modification de périmètre.

Chapitre 012 Charges de personnel :

L'augmentation de la masse salariale s'explique par les 3 éléments suivants :

- L'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et des mesures décidées par le Gouvernement.
- L'impact en année pleine de mesures décidées antérieurement, qu'elles soient réglementaires (RIFSEEP, GVT) ou internes (créations de postes, différés de recrutement),
- La poursuite de la mise en place d'un pack attractivité en 2025.

Il est à noter que cette structuration des effectifs s'accompagne également de recettes (qui ne sont pas visibles sur le chapitre 012 ex. : subvention poste), ou d'optimisation des moyens des services.

Chapitre 014 Atténuations de produits :

- Le **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes** (FPIC) est estimé à 2 200 K€ pour 2025.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*	2024 *	Prévisions 2025
Fonds de Péréquation FPIC	839	1 165	1 688	1 928	2 091	2 155	2 180	2 211	2 197	2 120	2 145	2 200

* Dont prise en charge au titre de la solidarité, en 2018 de l'intégralité de la part de Vallorcine et Servoz, et 50% en 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

- La **Contribution au redressement des finances publiques** est estimée à 840 K€ pour 2024. Cette contribution est instaurée depuis 2014 et s'est stabilisée à 833 K€ depuis 2018.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018 et années suivantes
Contribution au redressement des finances publiques	215	750	1 271	1 528	833

- **Attribution de compensation** versée à la Commune de Vallorcine déduction faite du montant des services communs est estimée à 149 K€.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce poste intègre les indemnités et frais des élus (112 K€), les contributions aux structures intercommunales (CCPMB, SM3A, SCOT) pour 517 K€, le reversement de la taxe GEMAPI (479 K€), et les subventions aux associations à hauteur de 5 941 K€ contre 6 193 K€ au BP 2024.

Ce chapitre constate la subvention d'équilibre au budget Transports Urbains pour un montant de 3 750 K€ en 2025 contre 3 900 K€ en 2024.

Chapitre 66 Intérêts de la dette :

Les prévisions sur ce chapitre sont de 873 K€ en 2023 contre 915 K€ en 2024 pour tenir compte de l'emprunt inscrit en reste à réaliser.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et 042 Opérations d'ordre :

Le virement prévisionnel (1 600 K€) et le montant des dotations aux amortissements (2 000 K€) se montent à 3 600 K€. Ces montants couvrent la totalité du remboursement en capital des emprunts (2,2 millions d'€) et assurent un autofinancement net à hauteur de 1 400 K€ pour financer une partie des investissements.

BUDGET 2025 – SECTION D'INVESTISSEMENT

GENERALITE

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. L'investissement contribue à accroître le patrimoine de la collectivité.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de la section d'investissement s'élève à **16 846 000 €** et se répartit ainsi :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	RECETTES	BP 2024	BP 2025
13	Subventions d'investissements	3 150 233	2 345 516
16	Emprunts et dettes assimilées	4 495 767	8 226 404
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	7 646 000	10 571 920
10	Dotation, fonds, divers	1 350 000	1 880 000
27	Autres immobilisations financières	0	64 080
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 350 000	1 944 080
458	Total des opérations pour compte de tiers	510 000	580 000
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 506 000	13 096 000
021	Virement de la section de Fonctionnement	2 500 000	1 600 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 700 000	2 000 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	150 000
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 300 000	3 750 000
	TOTAL DES RECETTES	13 806 000	16 846 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

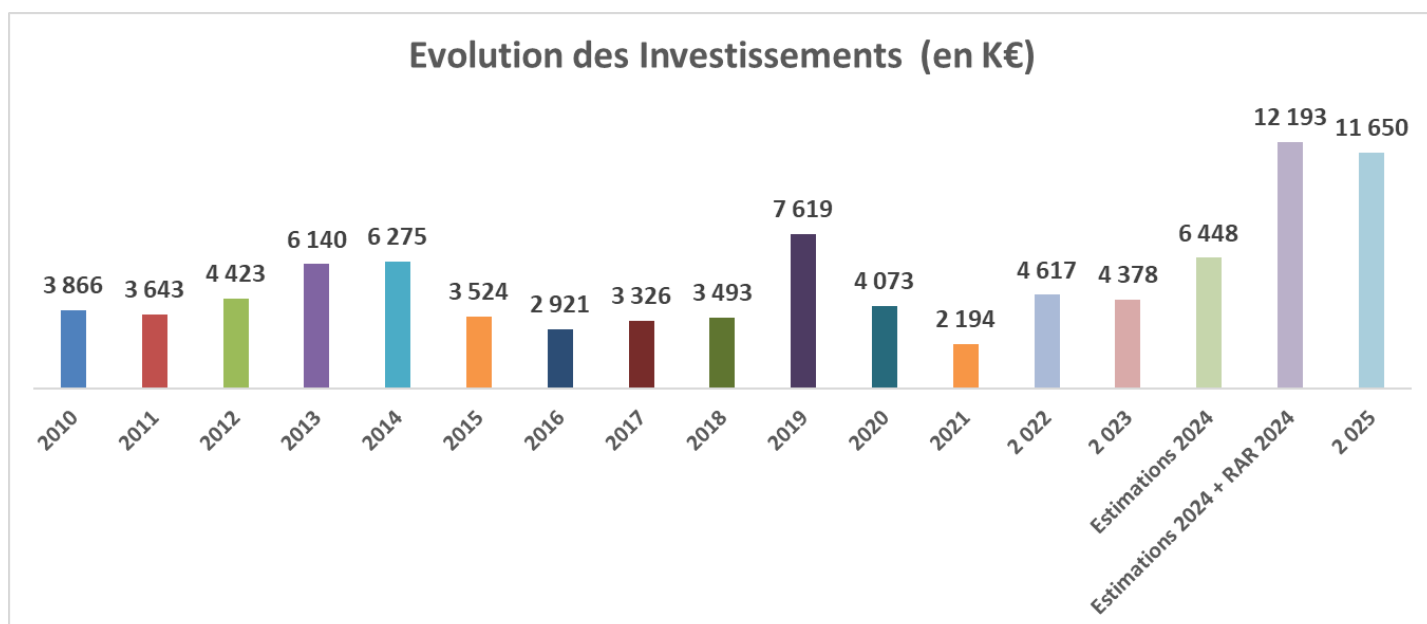
Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à **16 846 000 €** et se répartit ainsi :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitres	DEPENSES	BP 2024	BP 2025
204	Subventions d'équipement versée	2 067 450	2 008 321
020	Dépenses imprévues	0	0
	Total des opérations d'équipement	8 667 670	11 650 478
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	10 735 120	13 658 799
16	Emprunts et dettes assimilées	2 200 880	2 225 201
16	Dépôts et cautionnement (165)	10 000	10 000
27	Autres immobilisations financières		172 000
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	2 210 880	2 407 201
458	Total des opérations pour compte de tiers	510 000	580 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 456 000	16 646 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	250 000	50 000
041	Opérations Patrimoniales	100 000	150 000
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	350 000	200 000
	TOTAL DES DEPENSES	13 806 000	16 846 000

Le montant des dépenses de la section d'investissement se compose notamment du remboursement des emprunts en capital (2 225 K€), des dépenses d'investissement (11 650 K€) et les opérations pour compte de tiers (580 K€).

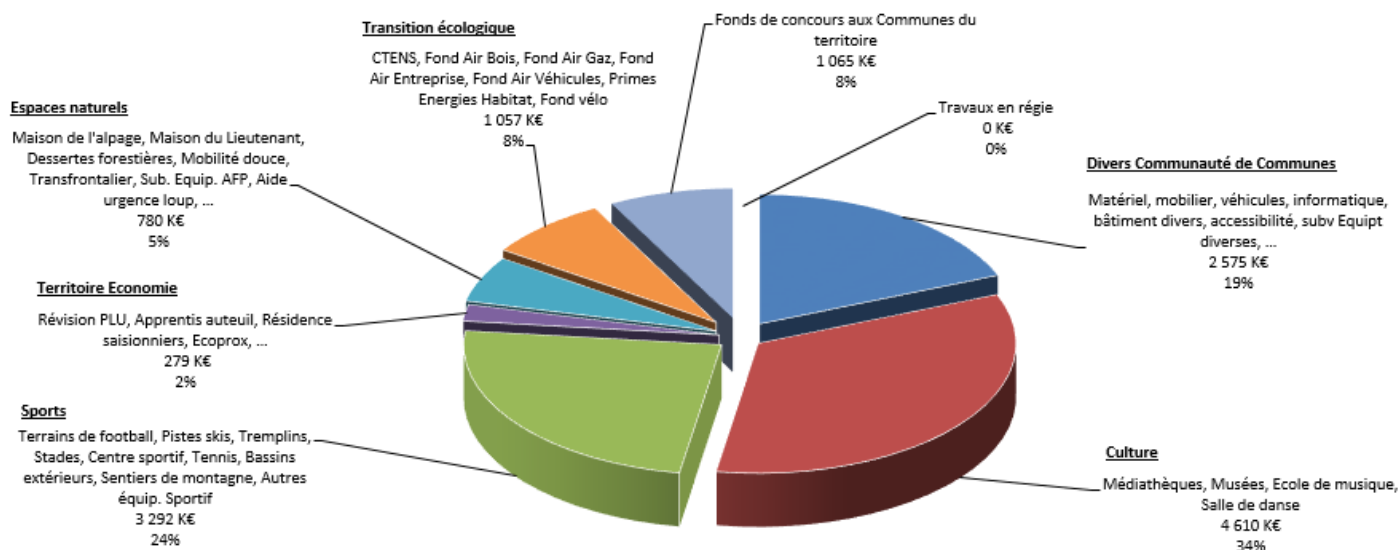
DEPENSES D'EQUIPEMENT



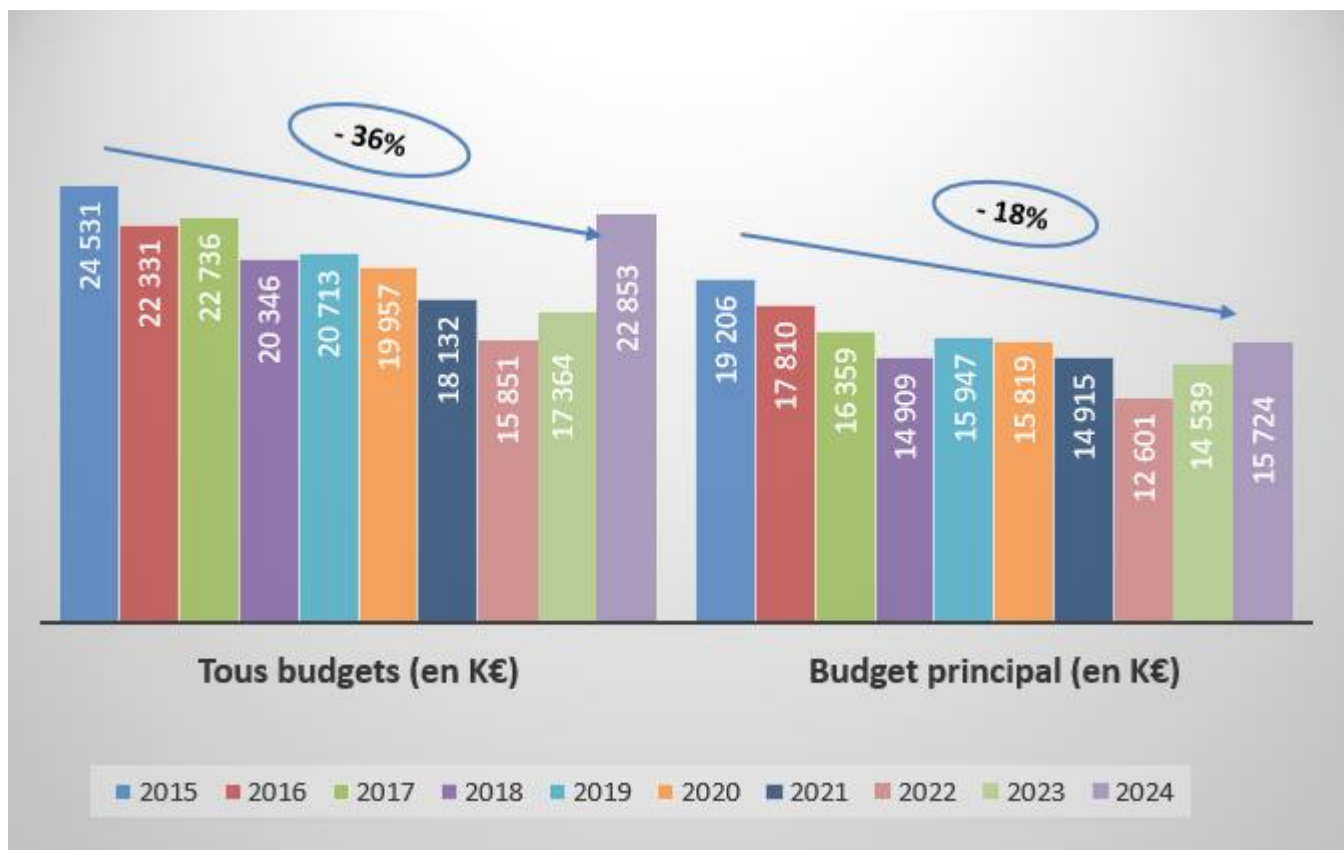
BP 2025 ventilation des investissements budget principal :

Opérations d'équipements : 11 650 K€

Subventions d'équipement : 2 008 K€



BUDGET 2025 – ENCOURS DE LA DETTE



EVOLUTION ENDETTEMENT (EN K€)

La communauté de communes poursuit sa politique d'endettement maîtrisé malgré un niveau d'investissement soutenu.

BUDGET 2025 – ORDURES MENAGERES

Ce budget retrace l'ensemble des activités liées au ramassage des ordures ménagères de la vallée, et la gestion des déchetteries de Bocher et du Closy.

Section d'exploitation :

Le budget 2025 est voté avec **le maintien du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 8,20%**.

Le produit de la TEOM a été calculé sur une hypothèse d'augmentation des bases de 1,7%.

La section d'exploitation s'équilibre à 5 198 K€.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 2 700 K€ dont 2 670 K€ de dépenses d'équipement.

Opération n° 6001 : Matériels et véhicules	95 000 €
Opération n° 6002 : Ressourcerie Chamonix	1 500 000 €
Opération n° 6003 : Travaux chalets et Molocks	805 500 €
Opération n° 6004 : Travaux Déchetteries	160 000 €
Opération n° 6005 : Ateliers Techniques	10 000 €
Opération n° 6006 : Redevance incitative et collecte Bio déchets	100 000 €

BUDGET 2025 – TRANSPORTS URBAINS

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 8 619 K€ avec une subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 3 750 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 120 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4 601 K€ et comprend 470 K€ de remboursement de dette en capital et 4 119 K€ de dépenses d'équipement. Un effort particulier est porté cette année sur l'acquisition de matériels roulants et la remise au normes du local de stockage des bus.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et d'un emprunt (3 136 K€)

BUDGET 2025 – REGIE ASSAINISSEMENT RAVCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 5 280 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 142 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 520 K€ et comprend 88 K€ de remboursement de dette en capital et 2 147 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements, de subventions et l'inscription d'un emprunt (1 258 K€) dans l'attente de l'intégration du résultat 2024.

Numéro opération	Opération	Proposition 2025
7001	Investissements CCVCMB non ventilables	143 000,00 €
7002	Investissements secteur Chamonix	398 000,00 €
7003	Investissements secteur Les Houches	70 000,00 €
7004	Investissements secteur Vallorcine	225 000,00 €
7005	Investissements secteur Servoz	50 000,00 €
7006	Investissements secteur Servoz	- €
7007	Investissements STEP Trabets	561 000,00 €
7008	Investissements STEP Barberine	650 000,00 €
7009	Investissements unité de méthanisation	50 000,00 €

BUDGET 2025 – REGIE EAU O2VCMB

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 4 609 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 608 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 3 032 K€ et comprend 170 K€ de remboursement de dette en capital et 2 762 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et l'inscription d'un emprunt (1 744 K€) dans l'attente de la reprise du résultat 2024.

Numéro opération	Opération	Proposition 2025
8001	Investissements CCVCMB non ventilables	877 500,00 €
8002	Investissements secteur Chamonix	1 462 500,00 €
8003	Investissements secteur Les Houches	110 000,00 €
8004	Investissements secteur Vallorcine	117 000,00 €
8005	Investissements secteur Servoz	195 000,00 €

BUDGET 2025 – VALLEE DE CHAMONIX MONT BLANC CONNECTEE

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 302 K€.

Le virement prévu à l'investissement est de 147 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 256 K€ et comprend 56 K€ de remboursement de dette en capital et 200 K€ de dépenses d'équipement.

Les recettes sont constituées du virement, des amortissements et d'un emprunt (147 €).

BUDGET 2025 – ZAE

Section de Fonctionnement

La section d'exploitation s'équilibre à 349 K€.

Section d' Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 345 K€ et comprend le remboursement d'une partie de l'avance effectuée par le Budget Principal de la Communauté de communes en 2020.